

Modalités de négociation d'un accord collectif d'entreprise

*

Entreprises de 11 salariés et plus avec délégué syndical

S'il existe un ou des délégués syndicaux (DS), ou un membre du Comité Social et Economique (CSE) faisant office de DS, l'accord collectif d'entreprise doit être négocié en priorité avec lui.

En effet, les organisations syndicales représentatives ont le monopole de la négociation collective dès lors qu'au moins un DS est désigné dans l'entreprise.

Pour être valide, l'accord (**voir modèle**) doit être signé :

- 1er cas : soit par un ou plusieurs syndicats de salariés représentatifs ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés en faveur des organisations syndicales représentatives au 1er tour des dernières élections professionnelles, quel que soit le nombre de votants
- 2ème cas : soit par un ou plusieurs syndicats représentatifs de salariés ayant recueilli plus de 30 %, sans dépasser les 50 %, des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections.

Dans le 2ème cas, l'accord doit être approuvé par référendum des salariés concernés.

Ce référendum doit :

- Être demandé par un ou des syndicats signataires de l'accord représentant plus de 30 % des suffrages pris en compte pour le poids de signature
- A défaut, l'employeur peut aussi décider d'organiser ce référendum s'il n'a pas été demandé dans un délai de 1 mois et si aucune organisation signataire ne s'y oppose.

Ce référendum peut être organisé par voie électronique ou au scrutin secret sous enveloppe, dans les 2 mois suivant la conclusion de l'accord. Il a lieu pendant le temps de travail. Si le tribunal judiciaire n'est pas saisi par les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise dans les 8 jours suivant la notification des modalités d'organisation de la consultation, celles arrêtées par l'employeur s'appliquent.

Le résultat du vote fait l'objet d'un PV dont la publicité est assurée dans l'entreprise par tout moyen, et qui est annexé à l'accord approuvé lors de son dépôt.

A défaut d'approbation, l'accord est alors réputé non écrit.